

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.2. Activités de formation pour le directeur général
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Répartition budgétaire de l'aide financière relative à l'entretien du réseau routier municipal
  - 8.2. Signalisation endommagée dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Lecture et adoption – Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 10.2. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
  - 10.3. Appui des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2016
    - 10.3.1. Comité d'embellissement – Aménagement paysagé des ronds-points du village
    - 10.3.2. École Assomption – Projet d'embellissement de la cour d'école
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables – Versement de l'aide financière 2016
  - 11.2. Résultat du sondage municipal sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. COSMOSS – Journées de la persévérance scolaire 2016
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2016-020      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation du procès-verbal

#### 2016-021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### 2016-022 APPROBATION DES COMPTES DE JANVIER 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2016 :

Liste des comptes à payer	18 570.40	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	2 371.51	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4220 au #4243)	14 178.79	\$
<b>Total des comptes au 31 janvier 2016</b>	<b>35 120.70</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 6.1 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de l'élue au siège #5, Madame Lynda Bernier, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### 6.2 Activités de formation pour le directeur général

#### 2016-023 ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant le programme de perfectionnement 2016 offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, aux activités de perfectionnement suivant :

- « *L'ABC du guide de l'employeur* » offert par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 21 septembre 2016 au montant de 295 \$ plus les taxes;
- « *La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils* » offert par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 20 avril 2016 au montant de 295 \$ plus les taxes.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.1 Répartition budgétaire de l'aide financière relative à l'entretien du réseau routier municipal

#### **2016-024      RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Considérant qu'il a lieu de revoir la répartition de l'aide financière relative à l'entretien du réseau routier local tel qu'établi par la résolution #2005-341 afin de mieux refléter la réalité dans les états financiers et par conséquent dans les résultats des indicateurs de gestion;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de répartir l'aide financière relative à l'entretien du réseau routier local de la façon suivante :

- 50 % de la subvention à la voirie municipale (avant : 60 %);
- 50 % de la subvention à l'enlèvement de la neige (avant : 40 %).

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer une réaffectation budgétaire pour l'année 2016 afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.2 Signalisation endommagée dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest

Le conseil municipal décide de maintenir la facture émise à Monsieur Jean-Pierre Ouellet en vertu de la résolution #2016-018 et cela malgré sa demande écrite d'annulation en date du 21 janvier 2016.

#### 9.1 Lecture et adoption – Règlement créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées

#### **2016-025      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DES VIDANGES DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

ATTENDU que le conseil municipal désire répartir le coût des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées afin de réduire les variations sur les comptes de taxes municipales;

ATTENDU que pour ce faire, le conseil municipal souhaite adopter un règlement pour créer une réserve financière à cet égard en vertu de l'article 1094,1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur Damien Ouellet lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que le présent règlement portant le numéro 2016-01 « créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées » tel que déposé, lu et remis aux membres du conseil soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01**

---

**CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DES VIDANGES  
DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

---

ATTENDU que le conseil municipal désire répartir le coût des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées afin de réduire les variations sur les comptes de taxes municipales;

ATTENDU que pour ce faire, le conseil municipal souhaite adopter un règlement pour créer une réserve financière à cet égard en vertu de l'article 1094,1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur Damien Ouellet lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que le présent règlement portant le numéro 2016-01 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1                    PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il y était tout au long réitéré.

**ARTICLE 2                    TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées ».

**ARTICLE 3                    OBJET**

Le présent règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées. Les vidanges périodiques des fosses septiques des résidences isolées sont réalisées en conformité avec les règlements de la MRC de La Matanie et leurs amendements suivants :

- *Règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de Matane;*
- *Règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques.*

**ARTICLE 4                    MONTANT**

Aux fins du présent règlement, le montant de la réserve est égal au coût projeté pour la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire de Baie-des-Sables par l'entrepreneur. Ce coût est établi chaque année lors de l'adoption du budget de la municipalité par le conseil municipal.

**ARTICLE 5                    MODE DE FINANCEMENT**

Le financement de ladite réserve est constitué des sommes provenant des tarifs de compensation pour la vidange des boues de fosses septiques prévue à cette fin au budget de la municipalité et des intérêts produits par ces sommes. Le montant de base du tarif de compensation est égal au coût unitaire d'une vidange de fosse septique d'une résidence isolée par l'entrepreneur. Ce tarif de compensation est fixé annuellement par l'adoption du budget de la municipalité. Pour l'année 2016, le montant de base est fixé à 200 \$.

La fosse septique utilisée à longueur d'année par une résidence permanente doit être vidangée tous les deux (2) ans. Le tarif de compensation annuel de cette dernière est alors fixé à 50 % du montant de base.

La fosse septique utilisée d'une façon saisonnière par une résidence saisonnière (chalet) doit être vidangée tous les quatre (4) ans. Le tarif de compensation annuel de cette dernière est alors fixé à 25 % du montant de base.

Puisque la prochaine vidange des fosses septiques des résidences permanentes et saisonnières est prévue en 2017, le tarif de compensation annuel des résidences saisonnières est exceptionnellement fixé à 50 % du montant de base pour les deux (2) premières années de la réserve financière, soit pour les années 2016 et 2017.

**ARTICLE 6                    SECTEUR VISÉ**

La réserve financière est créée au profit des contribuables ayant des résidences isolées (permanentes et saisonnières) non desservies par le réseau d'égout municipal et utilisant le service de vidange municipal des boues fosses septiques.

**ARTICLE 7 DURÉE**

La durée de l'existence de la réserve financière est indéterminée. Elle est en vigueur jusqu'à ce que la municipalité n'offre plus le service de vidange des boues de fosses septiques à ses contribuables ou jusqu'à un règlement municipal dûment adopté par le conseil municipal vienne y mettre un terme.

**ARTICLE 8 AFFECTATION**

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses est versé au fonds général de la municipalité.

**ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
**Denis Santerre**  
 Maire

\_\_\_\_\_  
**Adam Coulombe, g.m.a.**  
 Directeur général et secrétaire-trésorier

*10.1 Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

**2016-026 NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Considérant le règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de renouveler les mandats de certains membres actuels de ce comité et de nommer un nouveau membre au siège #2 en remplacement de Monsieur Jacques Fortin;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer ou renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente);
- Madame Yolaine Turcotte au siège #2 (résidente);
- Madame Louise Bégin au siège #3 (résidente);
- Monsieur Damien Ouellet au siège #4 (membre du conseil municipal);
- Monsieur Denis Santerre, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.2 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II*

**2016-027 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II**

Considérant les résolutions #2014-083 et #2015-024 relatives au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2014;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet « Cours de natation » de l'École Assomption de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

<b>VOLET II</b>				
<b>(montant disponible en 2014 : 20 571,71°\$ + 40,09°\$ = 20 611,80°\$)</b>				
<b>Organismes retenus</b>	<b>Montant accepté</b>	<b>Montant déjà versé</b>	<b>Montant à verser</b>	<b>Retenue (ou solde)</b>

Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et balcons en fleurs)	7 800,00\$	7 800,00\$		0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	2 420,00\$	1 815,00\$	605,00\$	0,00\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame (Restauration des mobiliers de jardin, entretien des plantations et meuble de bingo)	510,00\$	510,00\$		0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Module de jeux extérieur pour les jeunes)	7 681,80\$	7 681,80\$		0,00\$
Chorale de la Baie (Ordinateur portable pour la projection)	400,00\$	400,00\$		0,00\$
Comité culturel de Baie-des-Sables (Achat de films et documentaires)	300,00\$	300,00\$		0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Aide au loyer du local)	1 500,00\$	1 500,00\$		0,00\$
<b>TOTAL AFFECTATION – VOLET II</b>	<b>20 611,80\$</b>	<b>20 006,80\$</b>	<b>605,00\$</b>	<b>0,00\$</b>

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 10.3 Appui des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2016

#### 10.3.1 Comité d'embellissement – Aménagement paysagé des ronds-points du village

#### **2016-028     APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES – AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU VILLAGE**

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 28 janvier 2016 par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans le cadre du *Fonds de développement des territoires (FTD) 2015-2016*;

Considérant que le projet consiste à aménager un îlot fleuris dans le rond-point Ouest du village;

Considérant que le coût total du projet est de 25 500 \$ et que le montant demandé au *FDT* est de 12 500\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'appuyer la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans son projet intitulé « Aménagement des entrées du village ». La municipalité de Baie-des-Sables s'engage à contribuer jusqu'à 20 % du coût du projet pour un montant maximal de 4 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 10.3.2 École Assomption – Projet d'embellissement de la cour d'école

#### **2016-029     APPUI AU PROJET DE L'ÉCOLE ASSOMPTION DE BAIE-DES-SABLES – EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE**

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 1<sup>er</sup> février 2016 par l'École Assomption de Baie-des-Sables dans le cadre du *Fonds de développement des territoires (FTD) 2015-2016*;

Considérant que le projet consiste à fournir aux jeunes un endroit sécuritaire et plaisant en améliorant et remplaçant les équipements et modules de jeux de la cour d'école;

Considérant que le projet sera réalisé sur trois (3) années;

Considérant que le coût total du projet est de 164 407 \$ et que le montant demandé au *FDT* est de 37 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'appuyer l'École Assomption de Baie-des-Sables dans son projet visant l'embellissement de la cour d'école. Le comité devra fournir une résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre du FTD.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1 Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables – Versement de l'aide financière 2016*

### **2016-030      VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2016 POUR LE COMITÉ DES FÊTES DU 150<sup>E</sup> DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Baie-des-Sables a effectué le 16 octobre 2014 une demande d'aide financière récurrente comme fonds de roulement en prévision de ses festivités;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour l'année financière 2016;

Considérant le désir du comité de profiter de cette somme immédiatement;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à son versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.2 Résultat du sondage municipal sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane*

Le maire donne sommairement de l'information sur les données compilées dans le cadre du sondage municipal sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane réalisé en vertu de la résolution #2016-015.

#### *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Aucune question n'avait été soulevée.

#### *13. Divers*

##### *13.1 COSMOSS – Journées de la persévérance scolaire 2016*

### **2016-031      COSMOSS – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

Considérant que le comité COSMOSS Persévérance Scolaire de La Matanie organise Les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Matanie;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Matanie comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le point suivant a été soulevé par les élus :

- Repositionnement de l'escalier intérieur au centre communautaire.

#### *14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Signalisation routière dans le 5<sup>e</sup> Rang Est indiquant l'intersection de la route Ross;
- Signalisation endommagée dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest;
- Suivi des appuis des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

#### *15. Levée de l'assemblée*

### **2016-032      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier



*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Denis Santerre*  
*Maire*